



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ARRONDISSEMENT DE BETHUNE :
INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT
VISANT A REALISER DES DEMONSTRATIONS DE TUNING
DURANT TOUS LES WEEK-ENDS D'OCTOBRE
(1^{ER}-4 OCTOBRE / 8-11 OCTOBRE / 15-18 OCTOBRE/
22-25 OCTOBRE / 29 OCTOBRE – 1^{ER} NOVEMBRE 2021)**

Arras, le 29 septembre 2021

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur l'arrondissement de Béthune.

Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, Louis Le franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et runing, durant l'intégralité des week-ends d'octobre 2021 (du 1^{er} au 4 octobre / du 8 au 11 octobre / du 15 au 18 octobre / du 22 au 25 octobre / du 29 octobre au 1^{er} novembre 2021) sur les secteurs suivants :

- Avenue de Londres à Douvrin ;
- Avenue de Sofia à Billy-Berclau ;
- Boulevards nord, est, sud, ouest, ainsi que les rues situées dans ce périmètre, sur les communes de Douvrin et Billy-Berclau ;
- Rue de la Paix (magasin Auchan) à Noyelles-les-Vermelles.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R.610-5 du code pénal.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)